

INTERESSEMENT

La commission de l'intéressement a été réunie ce jour pour être informée sur les éléments permettant de calculer le montant de l'intéressement de l'exercice 2008 :

| Les paramètres économiques | Eurocopter | EADS |
|-----------------------------------|-----------------|------------------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 4 485 692 172 € | 43 265 000 000 € |
| EBIT | 349 714 116 € | 2 830 000 000 € |
| Résultat net consolidé | 197 222 622 € | |
| ROS = EBIT / CA (taux de marge) | 7,796 % | 6,54 % |
| Masse salariale d'intéressement | 391 320 562 € | |
| Effectif bénéficiaire (HFSI : 26) | 8702 | 112 474 |

Calcul de l'intéressement :

Les conditions sont remplies pour déclencher le calcul de l'intéressement.

Calcul de l'assiette de base:

Eurocopter : 4 % EBIT soit : 13 988 565€
EADS NV : 1.25 % EBIT (ramené à l'effectif EC) soit : 2 533 545€

Majoration de l'assiette de base EC :

L'accord prévoit une majoration, si le ROS est supérieur à 7%, de 0.5%, on prend donc 4,5% de l'EBIT

Assiette finale à distribuer :

Part Eurocopter : 15 737 135 €
Part EADS NV : 2 533 545 €
Total : 18 270 680 €
Effectif considéré : 8043 personnes (équivalent 12 mois)

Le montant individuel brut à distribuer pour l'exercice 2008 est donc de : **2272 €**
(Part uniforme 100% au prorata du temps de présence, montant pour 12 mois de présence)

Modalités de versement :

Par défaut : L'intéressement est versé sur la paye de juin 2009. Soumis à CSG, CRDS et impôt sur le revenu.

Sur demande expresse

- Placement au **PEG EADS** – Somme soumise à CSG CRDS
Affectation automatique sur le Fond monétaire « PEG EADS » - Somme bloquée sur 5 ans (sauf cas).
Abondement de l'employeur de 30% des sommes placées avec un plafond fixé en 2009 à 400 €
- Placement au **PERCO EADS** – Somme soumise à CSG CRDS
Affectation automatique sur le Fond monétaire « Mozart » - Somme bloquée jusqu'à l'âge de départ en retraite (sauf cas). Abondement de l'employeur de 40% avec un plafond de 600 €

L'abondement total PEG/PERCO est de 600 € par an et par salarié. En cas de versement à la même date au PEG et au PERCO, le calcul de l'abondement sera fait en premier sur le PERCO, dans le cas contraire, l'ordre chronologique sera respecté.

Information collective par affichage semaine du 4 mai 2009 Information individuelle semaine du 11 mai 2009 - Date de versement 30 juin 2009 - Date limite de versement 30 juin 2009.

CONSIDERATIONS FORCE OUVRIERE

Il convient de rappeler que cette prime est le résultat d'un accord que les organisations syndicales (FO, CGC, CFTC et CGT) ont signé l'an passé. La non signature aurait donné une prime de 0 € en 2008 et pour 2009 beaucoup moins que les 2272 € actuels. Malgré les critiques des uns et des autres, nous avons eu raison de négocier et signer. Tous les salariés peuvent ainsi voir, par cet intéressement, la « récompense » d'une partie de l'implication et des sacrifices qu'ils font tout au long de l'année pour la bonne marche de l'entreprise.

**Pour plus d'informations rapprochez vous de votre délégué Force Ouvrière
ou visitez votre site www.fo-eurocopter.com**

Marignane, le 23 mars 2009

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane